



HAL
open science

”Liberté et obéissance dans les communautés nouvelles”

Henry Donneaud

► **To cite this version:**

Henry Donneaud. ”Liberté et obéissance dans les communautés nouvelles”. *Communio*, 2017, *Eduquer à la liberté*, 42, p. 39-52. <hal-02500569>

HAL Id: hal-02500569

<https://hal.science/hal-02500569v1>

Submitted on 6 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Liberté et obéissance dans les communautés nouvelles

Vertu sociale finalisée par le bien commun, l'obéissance apparaît d'abord comme une limitation volontaire de la liberté personnelle : j'obéis en acceptant de réduire le champ de ma liberté personnelle en vue du bien de la communauté politique ou sociale à laquelle j'appartiens. Mais le Christ a dégagé une signification plus profonde, faisant de l'obéissance le chemin de libération par lequel l'homme nouveau se libère de l'emprise du péché et de la mort par conformité parfaite à la volonté du Père. D'où l'importance primordiale qu'a pris l'obéissance dans la vie chrétienne, pour tous comme obéissance de charité, et plus particulièrement pour ceux qui se proposent de suivre et imiter le Christ au plus près, en remettant toute leur vie, par le vœu d'obéissance, entre les mains de supérieurs « qui tiennent la place de Dieu¹ ». Sans perdre sa finalité première au service du bien commun, l'obéissance devient ainsi matrice de perfection chrétienne, voie royale vers la charité parfaite.

Mais l'histoire autant que l'actualité nous enseigne que le vœu d'obéissance, comme propos radical de vie, comme libre remise de sa vie entre les mains de supérieurs, emporte de réels et redoutables dangers². Les abus n'ont pas manqué, et continuent de ne pas manquer. Les médias, à l'occasion d'une crise traversant telle ou telle communauté, ne se font pas faute de nous le rappeler régulièrement. Comment ce chemin de libération chrétienne par excellence peut-il devenir occasion de déviations et de perversions qui, loin de libérer les personnes, les aliènent et les blessent en profondeur ?

En abordant notre sujet, un piège nous guette d'emblée : laisser croire que de tels abus commis au nom du vœu d'obéissance seraient l'apanage des « communautés nouvelles », celles qui ont fleuri dans la seconde moitié du XX^e siècle, en particulier à la suite du Concile. Des affaires récentes, plus ou moins ébruitées, attestent que les abus d'autorité commis au nom de l'obéissance ont touché et continuent de toucher des communautés fort traditionnelles, appartenant à d'anciennes et vénérables familles religieuses. Inversement, s'il est vrai que la proportion des communautés nouvelles concernées par des dérives de l'obéissance est élevée, toutes n'ont pas été touchées par de tels abus et celles qui l'ont été ne l'ont pas toutes été au même degré.

On peut toutefois poser *a priori* que les « communautés nouvelles » ont été plus exposées que les autres à ce danger, du fait précisément de leur nouveauté. Comme toute vertu, l'obéissance suppose un équilibre délicat, de la part tant de ceux qui promettent d'obéir que de ceux qui ont autorité pour commander. Cet équilibre, loin d'être spontané et immédiat, suppose une longue maturation, personnelle et communautaire, en même temps que l'inscription dans une tradition qui ne s'improvise pas mais se reçoit patiemment. Par défaut d'enracinement, d'expérience et d'accompagnement assez serré, les communautés nouvelles ont été dangereusement vulnérables sur ce point.

Le monde des communautés nouvelles, même limité à la France, étant très vaste et encore mal exploré³, nous illustrerons notre propos par l'exemple d'une seule d'entre elles, la Communauté de la Sainte-Croix, choisie pour son caractère emblématique et pour la

¹ CONCILE VATICAN II, Décret *Perfectae caritatis*, n° 14.

² Pour une présentation plus théorique de l'obéissance et de ses risques, cf. Henry DONNEAUD, « Les enjeux théologiques de l'obéissance dans la vie consacrée », dans *Vies consacrées* 88 (2016/4), p. 33-42.

³ La seule synthèse scientifique reste celle de Olivier LANDRON, *Les Communautés nouvelles*. Nouveau visage du catholicisme français, « Histoire », Paris, Ed. du Cerf, 2004.

pluralité intéressante des témoignages disponibles⁴. Née parmi les toutes premières communautés charismatiques résidentielles de laïcs en 1972 à Grenoble, elle connut un rayonnement et un essor rapides, avant de disparaître prématurément, par dissolution officielle de la part de Mgr Matagrín en 1984.

Une conception fondamentaliste de l'obéissance

Dès sa fondation, la Communauté de la Sainte-Croix pratiqua la vie commune résidentielle intégrale, autour de la prière, du travail et de l'apostolat, avec mise en commun des biens et des revenus. Il s'agissait d'un propos de consécration et de radicalité monastique, simplement adapté à des laïcs qui entendaient le rester, y compris dans le mariage et l'éducation des enfants. L'obéissance au responsable, le « berger », - en l'occurrence le fondateur principal, Jacky Parmentier, - y joua d'emblée un rôle essentiel, bien exprimé dans les formules d'engagement. Il s'agissait en fait d'une conception fondamentaliste et très simpliste de l'obéissance, probablement puisée sans distance critique dans quelques maximes mal digérées des Pères du désert : obéir, c'est appliquer sans discuter ni réfléchir ce que le responsable demande ; la réflexion et l'intelligence n'ont rien à faire dans l'obéissance, sinon l'entraver.

De fait, aucun des membres fondateurs, et encore moins de ceux qui les rejoignirent rapidement en grand nombre, n'avait été formés, ni pratiquement ni doctrinalement, dans la tradition de l'obéissance religieuse. Ils inventèrent tout à partir de rien, aussi bien ceux qui promettaient obéissance que celui qui s'était imposé comme seul détenteur de l'autorité. Mgr Matagrín chercha bien à orienter ce dernier vers quelques monastères pour qu'il s'y laisse instruire ne fût-ce qu'un peu, mais ce fut visiblement en vain (ND, p. 187). Jacky Parmentier, méfiant envers la théologie comme envers les influences ecclésiales extérieures à la communauté, prétendait former lui-même les frères et sœurs à une authentique vie de conversion évangélique. Il reconnut d'ailleurs plus tard, en janvier 1983, lors d'une étrange séance d'aveux préalable à un nouvel accès d'autoritarisme, qu'il avait longtemps agi en « fondamentaliste » (NE, p. 139), tant dans sa lecture de la Bible que dans son exercice de l'autorité. De fait, tous les témoignages concordent pour attester d'une pratique oppressante et infantilissante de l'obéissance.

Or s'il est un fondement de la vie consacrée qui demande à être soigneusement enseigné et pratiqué à l'intérieur de la tradition ecclésiale, c'est bien l'obéissance. On trouve, en effet souvent, chez les Pères du désert, des formules abruptes qui, faute d'être interprétées avec compétence, exposent à de dangereux contresens. Ainsi de « l'obéissance sans jugement ». S. Jean Climaque, par exemple, explique que « l'obéissance est un mouvement sans examen préalable » ; selon une image qu'Ignace de Loyola popularisera avec le *perinde ac cadaver*, il compare le moine obéissant au « mort qui ne discute ni ne porte de jugement sur ce qui est bon ou ce qui paraît mauvais⁵ ». Voilà qui suffit à qui veut se laisser prendre au piège de l'obéissance fondamentaliste. Mais Jean Climaque ajoute aussitôt, en une de ces formules paradoxales dont il a le génie : « L'obéissance est renoncement au jugement par plénitude de jugement ». Loin donc que l'obéissance interdise le discernement personnel, elle

⁴ Cf. Monique HEBRARD, *Les nouveaux disciples dix ans après*, Paris, Le Centurion, 1987, p. 180-229 [ND] ; Thierry BAFFOY, Antoine DELESTRE, Jean-Paul SAUZET, *Les naufragés de l'Esprit*. Des sectes dans l'Eglise catholique, Paris, Ed. du Seuil, 1996 [NE] : « La Communauté de la Sainte Croix. Entretien avec Bénédicte », p. 55-68 ; « La Communauté de la Sainte-Croix. Récit de Pascalis », p. 71-77 ; « De la Bible à PRH. Récit d'Alain », p. 131-181.

⁵ S. JEAN CLIMAQUE, *L'échelle sainte*, IV, 3, « Spiritualité orientale n° 24 », Bégrolles-en-Maugues, Abbaye de Bellefontaine, 1987, p. 56.

le présuppose au contraire, et même en abondance : c'est parce qu'il aura d'abord beaucoup et soigneusement discerné que le moine devra ensuite obéir « sans examen ».

Pour Jean Climaque, cette plénitude de discernement porte avant tout sur le choix de celui à qui on promet obéissance : ce doit être une personne éprouvée, confirmée, à la sagesse et prudence reconnues parce que fondées sur une longue expérience.

Au moment de courber la nuque et de nous confier à un autre, dans le Seigneur, pour acquérir l'humilité et surtout le salut, avant même d'entrer, si nous avons quelque habileté et prudence, il nous faudra discerner, examiner, et pour ainsi dire mettre à l'épreuve notre pilote, de peur que tombant sur un matelot au lieu d'un pilote, sur un malade au lieu d'un médecin, sur un homme sujet aux passions au lieu d'un homme impassible, et rencontrant la pleine mer au lieu du port, nous n'allions au-devant d'un naufrage tout préparé. Mais après notre entrée dans le stade de la piété et de l'obéissance, ne jugeons plus en rien notre bon entraîneur, même si nous voyons encore en lui, comme il peut se faire chez un homme, quelques légers manquements. Sinon, nous ne retirerions aucune utilité de notre obéissance, en nous érigeant en juges⁶.

Certes, une fois que le moine s'est abandonné en de bonnes mains, son obéissance doit être totale, « sans examen ». Mais promettre obéissance à une personne qui n'a pas été d'abord soigneusement discernée sur les critères de son expérience et de son savoir-faire éprouvé, c'est remettre le navire de sa vie entre les mains d'un matelot incompetent, et donc courir au naufrage. On devine combien cette prudence éclairée a cruellement manqué aux premiers membres de la Communauté de la Sainte-Croix, qui se sont abandonnés sans vrai discernement ni réflexion entre les mains d'un meneur sans doute généreux et enthousiaste, mais qui manquait totalement d'expérience et de compétence en matière d'obéissance, tant pratiquée que commandée. Le désastre était prévisible, à la simple lecture attentive d'un Père du désert aussi radical que Jean Climaque.

De plus, la tradition de la vie consacrée dans l'Eglise enseigne depuis longtemps ce que veut dire exactement, une fois posé le vœu d'obéissance et discernée la personne entre les mains de laquelle on le prononce, l'obéissance « sans examen » ou « aveugle⁷ ». Ces formules n'impliquent pas l'abstention de l'intelligence avant chaque acte d'obéissance, comme si celle-ci se réduisait à une soumission physique et mécanique, vierge de tout jugement personnel et comme si tout acte d'obéissance n'exigeait pas un choix libre et délibéré, fondé sur la capacité de discernement de celui qui obéit. Elles signifient que ce dernier ne doit pas, dans la détermination de son agir, laisser primer son jugement propre, qui peut être différent du jugement de son supérieur, sans que jamais celui-ci ne puisse lui commander, dans l'ordre de la pensée, de poser tel ou tel jugement intérieur. Tout au plus, en matière contingente, dans le domaine de l'opinion, non du vrai en soi, la docilité liée à l'obéissance doit inviter le religieux à considérer attentivement les raisons qui fondent le jugement du supérieur afin de lui obéir le plus droitement et efficacement possible. Mais d'aucune manière l'obéissance ne saurait contraindre ou interdire un jugement de l'intellect.

Une extension abusive de l'autorité

L'intervention de l'intelligence préalable à tout acte d'obéissance doit porter sur plusieurs points, en particulier sur l'autorité de la personne qui commande et le domaine d'application de son précepte.

L'obéissance n'est jamais inconditionnée, sauf lorsque le commandement vient de Dieu. Elle est au contraire toujours liée à l'autorité dont doit être préalablement revêtu celui qui commande, car on n'obéit jamais à une personne en raison d'elle-même, parce que c'est elle, mais seulement en raison de l'autorité particulière qui lui a été confiée, dans le domaine spécifique sur lequel porte cette autorité (le bien commun de la communauté et la

⁶ *Ibid.*, n° 6, p. 57.

⁷ S. IGNACE DE LOYOLA, *Lettre sur l'obéissance* de 1553, n. 15 (éd. Dumeige, DDB, 1958, p. 302).

sanctification de ses membres), selon le droit de l'Eglise et les règles propres de chaque communauté.

Ce point est particulièrement délicat dans les communautés nouvelles, lorsque sont réunies en une seule et même personne le fondateur et le supérieur, et surtout, comme dans le cas de la Sainte-Croix, lorsque l'un des fondateurs décide seul qu'il est le seul fondateur, en écartant les autres, en l'absence de toute règle écrite et de tout droit formalisé. Il y a grand risque que son autorité de fondateur ne s'étende indûment à une autorité incontrôlée de gouvernement.

Car le charisme de fondateur ne se confond pas avec l'autorité de gouvernement. Par le charisme de fondateur, une personne reçoit le don d'accueillir, déployer et mettre en œuvre un nouveau charisme communautaire, c'est-à-dire une nouvelle manière de vivre l'Evangile caractéristique d'une communauté. En soumettant ce charisme communautaire à l'adhésion de ceux qui le rejoignent pour en vivre, en même temps qu'au discernement de l'Eglise, le fondateur dégage en particulier une forme propre de gouvernement et d'autorité, inscrite dans des textes approuvés par l'Eglise, et dont l'exercice peut ensuite lui être confié ou non. Il devient alors et fondateur et supérieur, mais son autorité de gouvernement, qui lui donne pouvoir de commander l'obéissance, est formellement distincte de son autorité de fondateur.

Cette distinction semble avoir totalement manqué dans le cas de Jacky Parmentier. Non seulement il n'obtint ni ne chercha vraiment à doter la communauté d'aucun statut canonique précis ni de textes statutaires fixant les normes de gouvernement⁸, de sorte que les engagements qui liaient les membres à la communauté par l'obéissance ne s'appuyaient sur une aucune règle écrite encadrant cette obéissance, mais surtout on devine la manière toute arbitraire, ni concertée ni ratifiée par personne⁹, dont Jacky Parmentier prit la direction de la Communauté, se proclamant son « berger » ou son « higoumène » et écartant *de facto* du pouvoir les autres membres fondateurs qui ne purent que se laisser faire.

En parole, la communauté était dotée d'une pluralité de conseils, dont le conseil des « anciens », c'est-à-dire les fondateurs hommes, et le conseil des « engagés ». Dans les faits, Jacky décidait de tout, et tout seul :

Cette communauté qui annonçait des tas de conseils de gouvernement, à commencer par celui des anciens, était en fait sous l'autorité d'un seul homme. (ND, p. 193)

Ne retenons que quelques exemples emblématiques d'abus de pouvoir qui allaient directement contre une saine conception de l'obéissance et aurait dû en empêcher l'exécution. En 1975, Jacky Parmentier décida de son propre chef, sans vote ni consultation de qui que ce soit, sans même avertir l'évêque, la dissolution du conseil des « anciens », aussitôt recomposé à sa guise ; il renouvela le même coup de force en 1982 (ND, p. 194 et NE, p. 134, n. 1). Dans la direction des personnes, non seulement il ignorait, malgré les recommandations de l'évêque, la distinction si prudente et commune dans l'Eglise entre for interne et for externe (ND, p. 190 et 225), mais, à propos des couples, il n'hésitait pas à commander dans des domaines qui relèvent de l'autorité exclusive des époux, comme par exemple en donnant aux parents des consignes sur la manière d'élever les enfants ou en leur interdisant de recourir pour leurs enfants au service d'un psychologue (ND, p. 195 et 199). Il y avait là violation directe de l'autorité du foyer conjugal, pourtant reconnu comme entité souveraine et Eglise domestique par la doctrine de l'Eglise.

Le sommet de ce dévoiement de l'obéissance fut atteint lors de la crise finale de la Communauté, qui en provoqua d'ailleurs la désagrégation par étapes successives. De

⁸ Cf. ND, p. 188 : « Jacky avait déposé en 1976 une demande de statuts canoniques, mais l'évêque freinait... et peut-être l'higoumène aussi d'ailleurs, qui voulait bien être contrôlé, mais point trop. »

⁹ Sinon, semble-t-il, par le fait que Mgr Matagrín accepta de l'ordonner diacre, seul lien institutionnel entre l'Eglise et la communauté ; cf. ND, p. 188.

son propre chef, sans avoir consulté aucun de ses conseils ni prévenu l'évêque, Jacky Parmentier décida, durant l'année 1982, de modifier fondamentalement l'équilibre de vie de la communauté : au tout communautaire des premières années, qui ne laissait presque aucun espace à l'autonomie personnelle, devait soudainement succéder la primauté de la vie des couples et des personnes, avec allègement considérable des activités communes et concentration sur la construction personnelle et familiale. Cela s'accompagna de décisions brutales telles que changement des lieux d'implantation, interruption d'activités apostoliques et déplacement des personnes. Cela fut suivi l'année suivante, après la découverte émerveillée de la psychologie et des sciences humaines à travers les formations PRH (Personnalité et Relations Humaines) et les Communautés Chrétiennes de Formation de Jean-Michel Rousseau, de l'obligation faite à tous les membres de suivre les sessions PRH. En même temps, Jacky Parmentier prétendait déduire des enseignements PRH la conviction qu'il est lui et lui seul le véritable « fondateur » de la communauté en sa nouvelle manière et délia arbitrairement tous les membres de la communauté de leurs engagements antérieurs, les invitant chacun à le suivre sur ce nouveau chemin communautaire (NE, p. 142-145 ; ND, p. 206-208 ; LANDRON, p. 404-404).

Le comble de l'abus de pouvoir veut que, au moment même où il prétendait laisser plus de place à la liberté personnelle de chacun, il imposait à tous, au nom de l'obéissance, un changement radical de charisme modifiant la nature de la communauté, en même temps que la consécration de sa propre autorité absolue et sans contrôle. Toutes les règles normales de l'obéissance étaient violées, puisque le propos de vie et les règles sur lesquelles devaient reposer cette obéissance, comme fixant son cadre et ses limites, étaient bouleversés unilatéralement au nom même de cette prétendue obéissance. C'est alors que les contestations internes puis les départs commencèrent à se produire, en nombre progressivement croissant, mais sans que l'autorité concrète du « fondateur » sur la communauté puisse jamais être institutionnellement contrée, - sinon lorsque Mgr Matagrín, tirant les conséquences de ce naufrage de l'obéissance, décréta la dissolution de la communauté en 1984.

Une obéissance sans assez de discernement

Les dérives de l'obéissance ne concernent pas que celui qui exerce l'autorité, mais aussi ceux qui obéissent. S. Thomas parle à ce propos d'« obéissance non-discernée » ou « sans discernement » (*obedientia indiscreta*¹⁰) : il s'agit de l'exécution de ce qui est commandé par le supérieur alors que le discernement aurait dû conduire à suspendre l'obéissance, ses conditions de légitimité n'étant pas remplies. Sans que cela emporte en quoi que ce soit un jugement sur la responsabilité des personnes, de toute évidence faible sinon nulle, nous trouvons dans l'histoire de la Sainte-Croix une illustration exemplaire d'un tel dévoiement de obéissance par absence de discernement, conséquence, c'est trop clair, d'une absence de formation à la véritable obéissance. Les membres de la Sainte-Croix croyaient devoir obéir, quand un discernement opéré selon les règles d'une juste obéissance aurait dû les conduire à ne pas obtempérer.

Durant les dix premières années, on comprend facilement que les succès apostoliques, le rayonnement toujours grandissant, l'arrivée permanente de nouveaux membres sur fond d'exaltation spirituelle et de ferveur fraternelle, aient empêché tout discernement critique sur le cours des événements, en particulier sur l'autoritarisme du Berger. Certes, les témoignages ne cachent pas la lucidité de certains à cet égard, en particulier les autres fondateurs historiques peu à peu évincés de toute autorité, comme aussi

¹⁰ S. THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, II^a II^{ae}, q. 104, a. 5, ad 3^{um}.

ceux qui frappèrent à la porte de la communauté en y apportant maturité et expérience et s'en allèrent rapidement, après avoir vite compris de la gravité du problème¹¹. Mais la joie profonde et l'enthousiasme spirituel qui habitaient les membres de la communauté, avec le sentiment aussi ardent que peu critique de participer à une œuvre unique de renouveau évangélique, relativisaient les points de lucidité et coupaient court à toute velléité personnelle ou communautaire de remise en cause de l'autorité du Berger.

Avec la crise fatale qui débuta en 1982 par la remise en cause du modèle de vie monastique, le discernement commença à se faire plus aigu et lucide. A chaque « chapitre » orchestré sinon manipulé par Jacky Parmentier pour imposer ses orientations nouvelles, des voix se levaient pour protester contre son autoritarisme. Mais les conditionnements antérieurs au sujet de l'obéissance affaiblirent considérablement la portée de ces contestations. Si certains étaient prêts à résister jusqu'au bout, d'autres, tout en désapprouvant le fond des décisions, n'osaient pas aller si loin et finissaient par se rallier au « fondateur », de sorte que les premiers, faute de pouvoir inverser le cours des choses, n'avaient plus qu'à partir. Les raisons invoquées par les seconds pour justifier leur résignation, pour certains jusqu'au bout, illustrent les facteurs qui contribuent à obscurcir l'intellect pratique au moment de prendre une décision fondamentale : résister à l'abus de pouvoir ou se soumettre. On y trouve, en un mélange dont les proportions devaient varier selon les personnes, « l'illusion et la facilité d'un fondamentalisme bon ton, la paresse attaquant la vigilance » (ND, p. 196), « la peur de casser les choses » en s'opposant frontalement au Berger (ND, p. 200), le manque de force pour « entrer en rébellion » (ND, p. 204), la « peur panique de l'exclusion dans le néant de la non-communauté » selon les avertissements du « fondateur » adressés aux récalcitrants (NE, p. 136), un pragmatisme à courte vue tenant « plus à la survie de la communauté qu'à une remise en cause radicale de Jacky » (NE, p. 139), une certaine forme de « confiance en Dieu » s'auto-persuadant de la capacité future du « fondateur » à changer et à s'amender (ND, p. 204), une telle « demande de paternité » envers le fondateur que l'on perd la force de « prendre les choses en main » (*ibid.*), jusqu'au syndrome du « petit reste » spiritualisant à l'extrême et interprétant le départ des rebelles comme l'émondage nécessaire de la vigne « de laquelle partiraient des sarments encore plus beaux » (NE, p. 148).

L'un des couples qui participaient au chapitre de janvier 1983, lorsqu'après une séance d'auto-accusation et de demande de pardon, Jacky Parmentier se proclama abruptement guide « infallible » et « seul père de la communauté » (ND, p. 202), témoigne de cette paralysie de la volonté et de la prudence, alors même que les yeux de l'intelligence avaient commencé de s'ouvrir :

Le Berger semblait prêt à remettre en cause son propre fonctionnement et celui de la communauté. Tout le chapitre s'est passé sur le mode PRH : question, réponse de chacun par écrit, puis réponse lue pour tout le monde, et ainsi de suite. Chacun a pu s'exprimer, particulièrement sur l'exercice de l'autorité. La manière dont le Berger l'avait pratiquée a été clairement remise en cause et un autre mode de fonctionnement a même été envisagé. Mais finalement, il a repris les rênes de la communauté. Chacun devait se situer par rapport à lui, et il a commencé à exclure, clairement ou par sous-entendus, ceux qui refusaient de se prononcer. Nous n'étions pas assez mûrs pour ne pas laisser faire. Mon mari et moi espérions que ce ne serait que passager et qu'il mettrait en œuvre une nouvelle manière de vivre la relation d'autorité dans la communauté. Il n'en a rien été. (NE, p. 63)

La force d'inertie d'une « obéissance indiscreète », viciée à sa racine par l'absence d'éducation à l'obéissance authentique, maintint ce couple encore plus d'une année autour du « fondateur » dans ce qui restait de la communauté, alors que la grande majorité des autres membres s'en était déjà éloignés. Alain, le mari, sut par la suite résumer cette logique d'obscurcissement du jugement en une formule bien frappée : « Mon désir de vérité était plus

¹¹ Tel fut le cas de Joseph Pyronnet, apôtre de la non-violence et ancien collaborateur de Lanza del Vasto, qui quitta la communauté peu après le décès de son épouse Christiane en 1978. Il fut ensuite ordonné prêtre pour le diocèse de Grenoble par Mgr Matagrín. Cf. LANDRON, p. 324 et 403.

fort que la vérité elle-même » (NE, p. 153). Selon un cercle vicieux, l'obéissance indiscreète neutralise la tension naturelle de l'intellect vers le vrai objectif, en l'endormant par un ersatz de vérité secrété par une volonté apeurée et paralysée. Ce n'est que quelques mois avant la dissolution de la communauté par Mgr Matagrín, en septembre 1984, que le couple parvint à la quitter, enfin rendu à la force de l'évidence et à une vraie liberté.

La vigilance de l'Eglise

Dans l'éducation d'une communauté et de ses membres, de ses dirigeants en particulier, à l'obéissance véritable, l'Eglise joue un rôle déterminant. Ministre de la tradition vivante, c'est elle qui peut à la fois garantir la mise en place juridique et effective d'un exercice équilibré de l'autorité, selon son expérience et sa sagesse multiséculaire, en même temps que vérifier la justesse de l'enseignement théorique et pratique dispensé au sujet de l'obéissance. Dans le cas de la Sainte-Croix, la vigilance de l'Eglise a vraiment joué son rôle, empêchant que d'authentiques dérives sectaires ne transforment peu à peu cette communauté en une secte, mais elle a également été prise en défaut, à tout le moins parasitée par des facteurs symptomatiques d'une certaine viscosité ecclésiale.

Jacky Parmentier était fort attaché à la qualité catholique et romaine de sa Communauté. Il n'a jamais imaginé fonder et diriger autre chose qu'une communauté catholique. Cette appartenance ecclésiale passait principalement, pour lui, par un lien vital avec l'évêque du diocèse d'origine. Dès l'époque de fondation, le Berger associa de près Mgr Matagrín à la vie de la communauté. Ce dernier y fit sa première visite après quelques mois seulement de vie commune, en mars 1973 et il soutint franchement ses apostolats plutôt exubérants et dissonants par rapport à la dominante Action catholique du diocèse, même à l'encontre de son clergé. C'est entre ses mains, dès septembre 1974, que furent prononcés les premiers engagements à vie, dont celui de Jacky. Rien de marginal en tout cela, le lien personnel fort entre le Berger et l'évêque trouvant comme sa consécration officielle dans l'ordination diaconale du premier en 1978.

Pourtant, les liens pratiques de la communauté avec l'Eglise ne furent pas aussi étroits que les proclamations et gestes extérieurs le laissaient entendre. Le Berger prenait d'abord un soin jaloux à limiter son lien à l'Eglise local au seul évêque, sans passer par les autres membres du clergé. C'est ainsi, par exemple, à la fois pour fortifier l'unité fraternelle mais aussi, implicitement, pour éviter la prédication d'un prêtre extérieur, que, le dimanche, la communauté célébrait sans prêtre, communiant à des hosties présanctifiées (ND, p. 188 et 194). Les invités extérieurs furent de moins en moins souvent invités à prendre la parole, presque tous les enseignements étant dispensés par le Berger.

Surtout, le lien avec l'évêque, officiellement fort et confiant, restait plus théorique que pratique. En l'absence de tout statut canonique et de tout règle écrite, le Berger gouvernait comme il l'entendait et se gardait d'associer l'évêque à ses décisions, ce dernier les apprenant souvent plusieurs mois après, comme le tournant fondamental de 1982 (ND, p. 190) ou, l'année suivante, la dissolution du conseil des « anciens » puis la dissolution des engagements communautaires dont il ne l'informa même pas (NE, p. 134 ; ND, p. 211).

Lorsque l'évêque adressait à la communauté des recommandations un peu précises, le Berger, seul à les avoir entendues, les exposait à sa façon, avec humour et distance, cachant à peine son souci d'en relativiser, voire annuler la portée :

Lors d'un chapitre de la communauté, en janvier 1981, je crois, nous devions passer une soirée à « parler » des questions que notre évêque posait à la communauté (place et responsabilité des femmes, liens avec l'Eglise locale...). En fait, le Berger nous a présenté chacune des remarques qu'il avait été le seul à entendre, de manière « risible ». Nous avons ainsi passé une excellente soirée à plaisanter sur ce que pensait l'évêque, sans jamais aborder les questions de fond... Ce qui

n'empêchait pas de parler de lui de manière très respectueuse : « Père Evêque nous a dit ceci... », et de prier pour sa « conversion ». (NE, p. 59)

La véritable réponse apportée à ces recommandations un peu trop pressantes de Mgr Matagrín semble d'ailleurs avoir été, quelques mois plus tard, la décision prise par le Berger de transporter la maison principale de la communauté loin de Grenoble, à Belval, en Provence, officiellement pour « y retrouver un mode vie simple et naturel », sur le modèle de l'Arche de Lanza del Vasto :

Cet éloignement de Grenoble avait peut-être aussi un mobile plus ou moins conscient, que certains dévoilent après coup : le désir de prendre du champ avec l'évêque de Grenoble qui avait fait des remarques bien précises et posé des questions non moins précises que Jacky n'avait pas trop appréciées. « L'évêque nous talonne », avait-il dit alors, et il avait enterré les questions. Prendre du large ne ferait pas de mal. (ND, p. 189)

C'est un fait que le grand tournant que le Berger imposa à la communauté à partir de 1982, par décisions successives, fut conçu loin de Grenoble, sans aucune discussion avec Mgr Matagrín. Il est d'ailleurs frappant de voir que ce dernier tomba au moins partiellement dans le piège : apprenant bien plus tard le nouveau cap communautaire centré sur la construction des personnes plus que sur l'unité du corps communautaire, et sans percevoir la dérive autoritaire qui l'accompagnait, il se persuada au contraire que cela aiderait le Berger, à qui il avait reproché « d'exercer son autorité de manière abusive » et « de violenter les consciences », à changer sa manière de gouverner (ND, p. 190). L'illusion de l'évêque est d'autant plus compréhensible que le Berger était son seul interlocuteur dans la communauté, les autres membres n'imaginant pas un instant pouvoir lui faire part de leurs griefs :

Au nom de la transparence, non seulement on ne disait rien à l'extérieur des pensées contestataires que l'on pouvait avoir (surtout pas à l'évêque), mais non plus entre frères. (ND, p. 197)

Si la vigilance de l'Eglise a été empêché de se déployer pleinement sur la communauté de la Sainte-Croix, c'est donc d'abord en grande partie du fait de l'indocilité de son Berger. Non pas tant désobéissance de sa part envers des décisions, peu nombreuses et assez informelles, de l'évêque, mais plutôt indocilité, c'est-à-dire refus de se laisser vraiment instruire dans l'art du gouvernement et de l'exercice de l'autorité, résistance répétée et délibérée dans la compréhension des recommandations qui lui étaient données par l'autorité ecclésiastique, en particulier dans ce domaine décisif de l'obéissance. En amont de la désobéissance, mais participant déjà de sa logique viciée, cette indocilité du « fondateur » envers Mgr Matagrín altéra gravement l'enracinement ecclésial de la communauté de la Sainte-Croix et explique en grande partie son échec final.

Quant à l'attitude de Mgr Matagrín envers la communauté, elle fut contrastée et équilibrée, empreinte de lucidité et de patience, mais sans doute pas assez ferme ni assez réactive. Sa bienveillance immédiate envers une communauté relevant pourtant d'une autre sensibilité que la sienne et d'une autre orientation spirituelle et pastorale que celle qu'il avait jusqu'ici favorisé dans son diocèse est à mettre à son crédit. Quand d'autres évêques français fermaient les portes par principe au Renouveau charismatique, au risque de le laisser se marginaliser ou durcir, il eut à cœur de mettre en pratique, selon ses propres mots, « le conseil donné aux évêques par le Concile de ne pas éteindre l'Esprit, mais de laisser fructifier les charismes pour discerner les fruits » (ND, p. 183). Il sut percevoir les atouts et les richesses d'une telle communauté, en particulier au plan de l'apostolat :

Je crois pouvoir dire que l'existence de la communauté a permis que la secte Moon ne recrute pas à Grenoble, ainsi que d'autres communautés de type adventiste ou évangéliste, qui se sont par contre développées très fort après que la Sainte-Croix eut quitté Grenoble et plus encore après qu'elle eut été dissoute. (ND, p. 185)

Sa lucidité ne fut pourtant pas prise en défaut. Dès le début, il perçut l'inexpérience et l'ignorance d'une communauté qu'il qualifiait de « catéchuménale » (ND,

p ; 214). Il en saisit les défauts et les insuffisances, en particulier dans la manière dont Jacky Parmentier exerçait son autorité. « Ils sont sectaires », confiait-il en 1978 à Monique Hébrard (ND, p. 181). Il semble avoir signifié à plusieurs reprises au Berger des reproches précis quant à sa manière de gouverner, en particulier la confusion entre le for interne et le for externe, un exercice solitaire du pouvoir, un accompagnement spirituel en vase clos, les femmes totalement exclues des instances de décisions, une coupure *de facto* avec le clergé local, en particulier par des célébrations dominicales sans prêtre. Mais il est frappant que ses recommandations, répétées oralement d'années et années au seul Berger, - dont on devait finir par deviner qu'il ne les appliquait pas, - ne furent jamais suivies d'actes concrets d'autorité de sa part. Il faut attendre les soubresauts de la crise finale, en 1983, un an après son déclenchement, pour qu'une visite canonique soit enfin décidée et confiée au Jésuite Etienne Garin (ND, p. 211). Le résultat ne fut autre que la dissolution officielle de la communauté, en septembre 1984.

Il est certain que des actes officiels d'autorité plus précoce auraient permis aux membres de la communauté de prendre conscience plus rapidement de l'objectivité des dérives de l'obéissance, et probable qu'ils auraient aidé le Berger à amender sa conduite. Sans doute ces années d'après-concile ne poussaient-elles pas aux attitudes de ferme autorité. Mais des pressions plus fortes de la part de Mgr Matagrín auraient permis à ce supérieur improvisé et autodidacte de mieux prendre conscience de ses insuffisances et de l'accompagner de plus près sur un chemin vraiment pédagogique : apprenant à mieux obéir à l'évêque, il aurait pu apprendre à mieux gouverner ses frères et sœurs. Mgr Matagrín reconnut lui-même, au moment où il prononçait la dissolution de la communauté en septembre 1984, que sa vigilance n'avait pas pu s'exercer avec assez de proximité et de régularité, non seulement par la « faute » du Berger (enclin à s'y dérober), mais aussi à cause de la surcharge de son ministère épiscopal :

[Mgr Matagrín] reconnaît aussi que le dialogue n'a pas été assez suivi avec Jacky « et pas seulement par sa faute », car un évêque est surchargé. (ND, p. 214)

Un exercice ajusté de l'obéissance, des deux côtés, ne s'improvise pas spontanément. Il a un coût. Non seulement dans le temps nécessaire, mais surtout dans l'exigence réciproque d'un apprentissage patient et parfois musclé. Il est regrettable, et dramatique pour certains, que l'occasion ait été ratée à la Sainte-Croix.

Nous risquons en conclusion une remarque qui devra être éprouvée par des investigations ultérieures. A lire les présentations que les communautés nouvelles ont pu donner d'elles-mêmes¹², - et sans entrer pour l'instant dans leurs textes normatifs et règles canoniques, - on est frappé par la place très ténue qu'y occupent les propos sur l'obéissance, pourtant fondement de toute consécration de vie dans une communauté, comme sur les institutions et structures de gouvernement. La priorité y est nettement donnée aux aspects originaux de ces charismes communautaires, tant spirituels et fraternels qu'apostoliques, sans véritable attention portée à la nature du lien unissant chacun des membres aux autorités responsables et à l'ensemble de la communauté. Ce déficit *a silentio*, symptomatique d'un maigre souci envers la théologie de l'obéissance et les enjeux spirituels des formes de gouvernement, explique sans doute bien des dérives dont nous avons parlé. Il nous renvoie encore une fois à l'exigence pour l'Eglise, dans son accompagnement des communautés nouvelles, d'exercer une vigilance serrée et minutieuse sur ce point, afin qu'elle puisse garantir la transmission équilibrée, prudente et éclairée de ce qui reste le trésor de toute

¹² Cf. par exemple Frédéric LENOIR, *Les communautés nouvelles*. Interviews des fondateurs, Paris, Fayard, 1988 ; Pascal et Marie-Annick PINGAULT, *A la rencontre des communautés nouvelles*. Petit guide, Nouan-le-Fuzelier, Editions des Béatitudes, 2005.

radicalité évangélique, l'engagement à l'obéissance pour mieux déployer l'authentique liberté des enfants de Dieu dans le Christ.

Le **fr. Henry Donneaud**, régent des études de la province dominicaine de Toulouse, est professeur à la faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse et à l'Institut Saint-Thomas d'Aquin. Il siège au comité de rédaction de la *Revue thomiste*. Après avoir été Commissaire pontifical de la Communauté des Béatitudes (2010-2015), il en est maintenant l'Assistant apostolique. Il est membre de la commission théologique de l'Union des Supérieurs Généraux.